



Plan d'action 2017 de FRATEL

Sur proposition du comité de coordination, les membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) ont adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2017, lors de la 14^{ème} réunion annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg les 1^{er} et 2 décembre 2016.

Les activités inscrites à ce plan d'action sont exposées ci-après.

1. Rappel des objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2017

1.1. Les objectifs de la charte

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de collaborer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des communications électroniques qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges avec des experts (techniques, économiques et juridiques) et des responsables du secteur des communications électroniques (opérateurs, équipementiers, consultants, organisations internationales ou régionales...);
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des communications électroniques au bénéfice de ses membres ;

- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1.2. Les actions à mettre en œuvre en 2017

Lors de la 14^{ème} réunion annuelle, les membres de FRATEL ont décidé que les actions à mettre en œuvre en 2017 sont les suivantes :

- la réunion annuelle 2017 portera sur « Quels impacts du nouvel écosystème numérique sur le marché des communications électroniques et sur les autres secteurs d'activité ? » ;
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience sur « Quelle régulation pour la promotion d'un internet ouvert ? » ;
- la promotion du MASTERE RegNum de Télécom ParisTech associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs du réseau ;
- l'animation du site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la charte constitutive du réseau francophone de la régulation des télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leur expérience et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion aura lieu deux jours au second semestre 2017 en Belgique sur « Quels impacts du nouvel écosystème numérique sur le marché des communications électroniques et sur les autres secteurs d'activité ? ».

Elle sera l'occasion de dresser un l'état des lieux de l'écosystème numérique dans les pays membres du réseau et d'échanger sur les interactions entre couche applicative et couche réseau et sur la place des nouveaux services et des nouveaux acteurs en ligne (*over the top*) dans le développement des différents secteurs d'activité : économie, finance, santé, éducation, administration, agriculture etc. Les intervenants pourront également évoquer la question de l'adaptation du cadre réglementaire sectoriel pour encourager l'investissement, la concurrence et l'innovation. Pourront être abordés les enjeux réglementaires, économiques et concurrentiels découlant de l'utilisation des services de communications en ligne, potentiellement substituables aux services de communications électroniques traditionnels ainsi que les principes garantissant l'accès à un internet ouvert.

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2017 à Abidjan sur deux jours et portera sur « Quelle régulation pour la promotion d'un internet ouvert ? ».

Il abordera les questions liées à l'accès à l'internet (couverture, disponibilité, qualité de service, etc.), d'une part, et les différentes politiques menées au sein des pays membres du réseau pour promouvoir un accès ouvert et performant, d'autre part. En particulier, seront examinées les pratiques des autorités de régulation sur différents thèmes : (i) recueil d'informations et outils de suivi mis en place concernant l'acheminement des données, les nouveaux acteurs numériques, la gestion de trafic, les mesures de transparence, etc. ; (ii) actions correctives ou préventives adoptées ou envisagées. Seront également discutées les pratiques contractuelles, commerciales et techniques des opérateurs. Enfin, l'état de l'adoption du protocole IPv6 pourra également faire l'objet d'échanges.

4. Le MASTERE SPECIALISE RegNum

Depuis janvier 2014, le MASTERE SPECIALISE en régulation du numérique (RegNum), approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, est mis en œuvre par Telecom ParisTech à Ouagadougou et Paris.

Le MASTERE est un diplôme de niveau supérieur qui enrichit et étend des télécoms au numérique le BADGE¹ en régulation des télécommunications (RegTel) créé il y a plus de 10 ans, dont il inclut les sessions de formation. Le Mastère aborde la régulation des contenus et services numériques et s'articule autour de trois thèmes principaux :

- la régulation d'internet et du e-commerce (neutralité de l'internet, protection des données personnelles, etc.) ;
- la régulation des contenus (audiovisuels et l'articulation télécoms-audiovisuel) ;
- l'approfondissement d'un certain nombre de thèmes déjà abordés dans le Badge.

L'objectif du mastère est de permettre aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique dans les pays membres du réseau de réfléchir sur des cas de régulation

¹En 2014, TELECOM ParisTech, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, et l'Arcep de France se sont associés pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, RegNum dont les cours se tiennent à Ouagadougou au Burkina Faso et à Paris.

14ème réunion annuelle de FRATEL – Luxembourg, 1^{er} et 2 décembre 2016

pour qu'ils puissent par la suite être en mesure d'élaborer les solutions qui conviendront pour une situation donnée.

La deuxième promotion du Mastère a formé 34 participants. Les 38 personnes inscrites à la troisième promotion devront présenter et soutenir leurs thèses mi-2018 pour être diplômés.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à renforcer la collaboration et les échanges au sein du réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (Arcep France), pour le réseau.

Il contient la documentation produite par et pour le réseau, l'ensemble des présentations et documents réalisés à l'occasion des séminaires et de la réunion annuelle.

Il propose aussi une page « lexique », qui donne une liste de bases de données, lexiques et publications spécialisés en terminologie des communications électroniques francophones.

Enfin, les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations sur leurs activités, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays, pour leur publication sur le site du réseau.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2017

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{ème} semestre 2017 2 jours	Abidjan	Quelle régulation pour la promotion d'un internet ouvert ?
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre 2017 2 jours	Belgique	Quels impacts du nouvel écosystème numérique sur le marché des communications électroniques et sur les autres secteurs d'activité ?
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2017 – décembre 2017	Paris et Ouagadougou	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la régulation du numérique